

INTERVENTION DE MADAME BRIGITTE GRESY REPRESENTANT MADAME AMELINE MINISTRE DE LA PARITE ET DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Monsieur le Ministre,
Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à excuser Madame Améline, ministre de la parité et de l'égalité professionnelle qui a été retenue dans sa région, en Basse Normandie et ne peut être avec vous ce matin. Croyez qu'elle le regrette vivement ainsi qu'elle l'a exprimé cette semaine, lors de la remise par Brigitte Deydier de cet excellent rapport sur les femmes et le sport.

Si la question des femmes et du sport n'est pas nouvelle en effet et transparait, dans l'histoire du sport en occident, de l'antiquité à nos jours, le plus souvent il est vrai en négatif ou en filigrane, elle se pose aujourd'hui dans des termes renouvelés, à un moment où, tant au plan national qu'europpéen, prend forme et force une nouvelle dynamique d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette dynamique, il est naturel et nécessaire de la développer là, dans le sport comme dans tous les champs de la société.

Cette conférence se situe donc au point de rencontre entre le monde sportif, qui se décline encore au masculin, et l'exigence d'égalité entre les femmes et les hommes.

Mais, cette exigence d'égalité doit- se décliner dans le sport peut-être avec encore plus d'exigence que dans d'autres domaines.

Le sport en effet, parce qu'il allie affirmation de soi et respect de l'autre, est un vecteur essentiel de la mixité et de l'égalité des chances. Parce qu'il a dès l'antiquité été perçu comme un élément clé de la cohésion de la cité, il est susceptible de constituer un facteur important de modernité de nos démocraties.

Il n'est plus le temps où la participation des femmes aux événements olympiques était qualifiée par Pierre de Coubertin lui-même « impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte », où les footballeuses et les boxeuses n'étaient considérées que comme « d'imparfaites doublures ».

L'histoire de l'accession des femmes au sport est celle d'une conquête comme celle du droit de vote, dont nous fêtons il y a deux jours le soixantième anniversaire.

La pratique féminine progresse et apparait comme une des données essentielles du phénomène sportif contemporain.

Cependant, le sport féminin diffère encore sensiblement du sport masculin, qu'il s'agisse de l'intensité des activités au cours de la vie, des disciplines choisies, ou encore de l'engagement dans le milieu sportif. On constate même un certain décalage entre la pratique des clubs et les aspirations des femmes et peut-être même des hommes, même s'ils le disent moins, dans cette recherche d'une plus grande convivialité, d'harmonie dans le développement physique et d'une aspiration moindre pour la compétition.

Ces disparités se mesurent plus encore dans certains quartiers sensibles où les jeunes filles se trouvent exclues de fait de la pratique du sport.

C'est qu'en prêtant attention à ce que les femmes font, à ce qu'on montre d'elles, à ce qui est dit d'elles, ou à ce qui n'est ni dit ni vu, on voit bien se dessiner des normes qui ne sont pas étrangères aux rôles et fonctions qui leur sont encore traditionnellement dévolus. C'est que

les sportives posent la question du corps et de la « féminité » dans leur conformité avec les attentes sociales.

Je ne reviendrai pas en détail sur les freins et obstacles rencontrés par les sportives, leur représentation ou l'absence de représentation ou de reconnaissance, qui donnent lieu depuis peu à des analyses quantitatives et qualitatives et surtout dans ce rapport récent que j'ai évoqué il y a un instant.

Je ne les évoquerai que pour affirmer que la mobilisation peut les faire évoluer. La volonté européenne, qu'atteste l'adoption de la résolution «femmes et sport» par le Parlement européen, le 5 juin dernier, rencontre la volonté française.

Cette évolution répond à des exigences fortes du Gouvernement français:

- une exigence de justice qui ne peut se satisfaire d'une si faible représentation et reconnaissance des sportives;
- une exigence de cohésion sociale, quand le sport représente un formidable levier pour décroiser la société, et plus encore, pour imposer une approche de la différence qui en fasse non pas un facteur d'exclusion, mais un facteur d'enrichissement et d'intégration.

La pratique sportive constitue un apprentissage du « vivre ensemble », qu'il est urgent de valoriser, à un moment où, dans certains quartiers de notre pays, les valeurs et principes de la République et de la démocratie sont sérieusement menacés.

Déjà, de nombreuses initiatives témoignent de l'engagement des acteurs, tant au niveau national qu'au niveau européen, pour que les femmes puissent obtenir la place qui leur revient dans le monde sportif.

Le ministère de la parité et de l'égalité sera toujours à vos côtés pour accompagner des actions en faveur de la promotion du sport féminin.

A cet égard, trois axes me semblent devoir être privilégiés.

1 - la valorisation du sport féminin

Il importe de valoriser, en leur donnant dans les médias toute la place qui leur revient, les athlètes femmes qui excellent dans tel ou tel sport ou les équipes sportives féminines, comme cette équipe de joueuses de basket qui s'est illustrée cette semaine pour avoir acquis le titre de championne d'Europe.

De cette juste reconnaissance de la performance au féminin naîtra et se développera l'émulation. En s'identifiant à des championnes, des jeunes filles seront encouragées dans leur pratique et invitées à se dépasser.

2 - la professionnalisation des femmes dans le milieu sportif, la sous-représentation des femmes dans les lieux de décision sportifs se conjuguant avec une faible présence des femmes dans les métiers du sport en général;

Il importe en ce sens de valoriser les fédérations sportives qui donnent toute leur place aux femmes dans les postes de décision.

Je ne peux que saluer à cet égard, l'initiative de M. Lamour qui, par décret du 7 janvier 2004, a instauré le principe de proportionnalité entre le nombre de femmes licenciées et le nombre de sièges au sein des comités directeurs des fédérations.

3 - Il semble important par ailleurs de mieux accompagner les jeunes filles des quartiers qui sont souvent, au moment de l'adolescence, évincées ou découragées de pratiquer un sport.

4. Enfin, le développement, au niveau européen, d'une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes selon les principes de l'approche intégrée et d'échanges de savoir-faire est un élément essentiel de la promotion du sport féminin.

Produire de l'égalité avec de la différence est sans doute ce qu'il y a de plus difficile, notamment lorsque le corps est en jeu.

La capacité de négocier un rapport heureux entre la différence et l'égalité est plus qu'un enjeu, c'est un défi que nous devons relever et gagner.